

Municipalité NOTRE-DAME-DE-HAM

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE: —

Il y aura l'adoption du règlement numéro 408 à la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, lundi le 2 mars 2020, à 19h30, au centre communautaire du 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham.

Le règlement numéro 408 concerne le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2020.

La rémunération proposée sera révisée s'il y a lieu à chaque exercice financier.

La rémunération de base du maire est actuellement de 6 778 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 695 \$. L'allocation de dépenses du maire est actuellement de 3 389 \$ et celle de chacun des conseillers de 848 \$.

Le nouveau règlement proposera un traitement de 10 370,34 \$ pour le maire et de 2 593,35 \$ pour chacun des conseillers, pour un budget total de 25 930 \$.

DONNÉ à N.-D.-HAM **ce** 30^e **jour de**
JANVIER 2020

Christine Allard
Secrétaire-trésorier